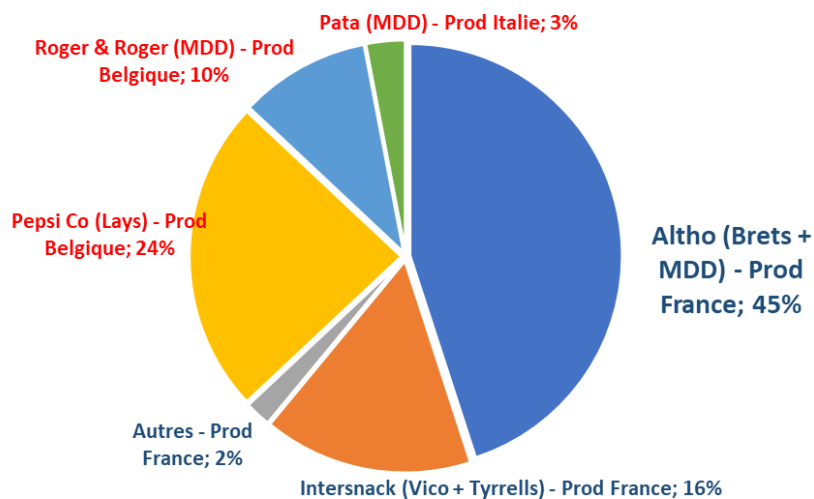


Voici les réponses à vos questions. Nous avons rajouté des commentaires supplémentaires en pensant que vous pourriez en avoir besoin.

En avant-propos :

Altho Brets, c'est environ 1 chips sur 2 consommées en France via sa marque Brets (#2 du marché) et les marques de distributeurs (son métier d'origine) avec 100% de pommes de terre françaises. Altho a 2 usines : Saint – Gérard (SG1), son usine historique créée en 1995 et Le Pouzin (PZ), en Ardèche, créée en 2014.

Les deux usines d'Altho sont actuellement saturées en termes de capacité de production. Notre société est contrainte de renoncer à des marchés en marques de distributeurs qui sont pris par des sociétés étrangères (Roger & Roger en Belgique ou Pata en Italie) avec des pommes de terre d'origines nationales variées. La balance commerciale française en chips est très déficitaire avec 40% des chips consommées en France importées et peu d'export.



Altho a décidé la construction d'une nouvelle usine NP2 en face de son site SG1. Les objectifs en sont les suivants :

- *Augmentation de la capacité de production d'Altho pour répondre à la croissance de la marque Brets et répondre à la demande en MDD : 1 première friteuse en 2026 et une deuxième en 2028 (si les ventes sont là). Le site NP2 aura à terme une capacité de 25 000 t.*
- *Modernisation du site SG1 : le site SG1 est congestionné et a besoin d'être modernisé pour une meilleure productivité et une amélioration de la QVCT. La montée en puissance du site NP2 s'accompagnera d'une baisse de la capacité de production de SG1 à partir de 2028. Celle-ci sera ramenée à 15 600 t.*

- *Meilleure utilisation des pommes de terre par un système de retaille et de tranchage*
- *Meilleure utilisation de la ressource eau : notre arrêté préfectoral pour le site NP2 prévoit une consommation d'eau réduite à 8,5l/kg en 2026. Elle sera abaissée à 7,65l/kg en 2030 vs 11l/kg en 2020 (-31%).*
- *Pérennisation des emplois en Centre Bretagne*
- *Développement de notre filière intégrée pommes de terre, labellisée Agri Ethique France.*

Le site de 10 ha de la future usine NP2 se trouve essentiellement sur la commune de Noyal-Pontivy et marginalement sur celle Saint-Gérand. 7,33 ha ont été achetés à Pontivy Communauté il y a 14 ans ; le reste a été acheté à M. Jegonday en 2023.

Il est prévu que la nouvelle usine produise 25 000 tonnes de chips par an, mais à partir de quelle année : 2027, 2028 ou 2030 ?

A l'heure actuelle, il est prévu que le site NP2 atteigne une capacité de production de 15 000 t en 2026 et 25 000 t en 2028. Capacité de production ne veut pas dire réalité de la production. La réalité de notre production dépendra de la volonté de nos clients de nous suivre.

Confirmez-vous qu'une quarantaine d'emplois seront créés ? Est-ce qu'il s'agira de CDI ? Connaissez-vous l'intitulé des postes qui seront créés ?

Nous avons annoncé à terme la création de 40 emplois au sein d'Altho. Nous sommes actuellement en exercice de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC). La primeur du détail de l'évolution des différents postes sera d'abord donnée aux IRP d'Altho. Il a été d'ores et déjà annoncé aux IRP la création de 30 CDI en 2025.

Au 31/12/2024, Altho comptait 500 salariés en CDI, soit +57 vs 31/12/2023 et + 99 vs 31/12/2022. En 10 ans, Altho a créé 253 CDI.

A propos de la consommation d'eau potable : l'arrêté préfectoral de juin 2024 mentionne un volume annuel maximal de 212 500 m³. Ce volume désigne-t-il la quantité d'eau utilisée une fois que l'usine tournera « à plein régime », c'est à dire quand elle fabriquera plus de 40 000 tonnes de chips par an ?

L'arrêté préfectoral prévoit un volume annuel maximal de consommation d'eau par an pour le site NP2 de 212 500 m3 pour une production de 25 000 t (25 000 t x 8,5 m3).

Pour les deux sites NP2 + SG1 (capa max 25 000 t + 15 600 t), le volume maximal autorisé par an sera de 40 600 t x 8,5 m³ = 345 000 m³.

En cohérence, la convention signée avec Eaux du Morbihan et Pontivy Communauté prévoit une consommation maximum de 350 000 m³ / an.

Est-ce que la publication du décret Reuse, en janvier 2024, vous a permis d'imaginer de nouveaux process ? Si oui, lesquels ? Et est-ce que cela vous a permis de revoir à la baisse vos prévisions de consommation ?

Notre entreprise fait des efforts pour maîtriser sa consommation d'eau à travers plusieurs boucles de réutilisation de l'eau. Altho a été prise en exemple pour le programme ECODO3.

La publication du décret REUSE / REUT et sa mise en application chez Altho nous permettront d'aller plus loin dans la réduction de la consommation d'eau et de pouvoir tenir l'objectif de 7,65l/kg. Cela fait partie du plan d'investissement de l'entreprise lié au démarrage de NP2 pour un montant de plusieurs millions d'euros.

L'eau utilisée par Altho est épurée dans la STEP de SG1. Elle est ensuite réintroduite en milieu naturel soit en rivière, soit en irrigation.

Certaines associations manifestent leur inquiétude concernant la capacité de traitements des eaux usées de votre station d'épuration une fois que la nouvelle usine sera construite. Est-ce que vous confirmez que votre STEP sera bien à même de traiter les débits supplémentaires générés ?

La STEP de SG1 accueillera les effluents des sites SG1 et NP2 (après pré-traitement fait sur le site NP2). La STEP de SG1 sera agrandie en conséquence – cela fait partie du projet d'investissement de l'entreprise lié au démarrage de NP2 et ce pour un montant de 10 millions d'euros.

L'eau utilisée par Altho est épurée dans la STEP de SG1. Elle est ensuite réintroduite en milieu naturel soit en rivière, soit en irrigation.

L'association Eaux et Rivières de Bretagne n'a pas déposé de recours contre le projet NP2.

Qu'en est-il du côté de la méthanisation ? Est-ce que le plan d'épandage a été revu ? Quelles surfaces supplémentaires sont prévues ? Sur quelles communes ?

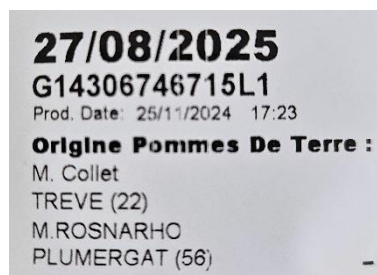
Les co-produits de Altho Brets (boues de STEP + déchets de pommes de terre) sont traités à 100% par le méthaniseur de la société SOBER. Ce méthaniseur produit actuellement l'équivalent de 27% de la consommation de méthane du site SG1.

L'engagement de la société SOBER est de traiter l'intégralité des co-produits d'Altho. Le plan d'épandage, réparti dans un rayon moyen de 6 km autour de son site, est validé par l'administration compétente et est en adéquation avec l'activité de SOBER.

Votre document RSE de 2023 mentionne « une démarche de réduction des intrants phytosanitaires sur les cultures de pommes de terre de la filière intégrée d'ALTHO ». Pourriez-vous nous indiquer en quoi consiste cette démarche et éventuellement le pourcentage de réduction de quantité d'intrants qu'elle vous a permis d'obtenir ?

Traçabilité :

La filière intégrée Altho nous permet d'avoir une traçabilité à la parcelle. Celle-ci nous permet de suivre les pommes de terre du champ au sachet – nous indiquons le nom des producteurs de pommes de terre sur nos sachets à la marque Brets.

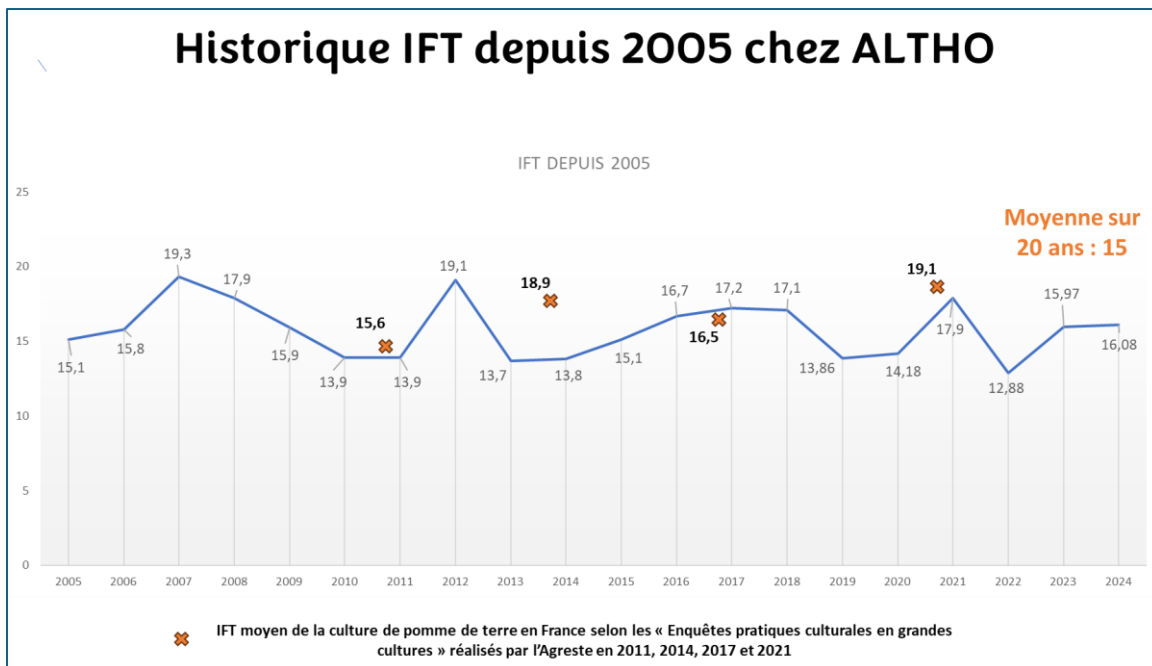


IFT :

Cette traçabilité nous permet d'avoir une traçabilité des traitements faits dans la culture des pommes de terre à la parcelle.

Altho impose une liste de traitements plus restrictive que celle autorisée par les pouvoirs publics.

Nous sommes capables de suivre les Indices de Fréquence de Traitements sur l'ensemble de notre filière. Une évidence à rappeler pour comprendre l'évolution des IFT dans le temps : le principal ennemi de la pomme de terre est le mildiou. Celui-ci se développe notamment lors des étés humides comme l'ont été 2023 et 2024, d'où la remontée par rapport au point bas de 2022 (sécheresse).



Le graphique ci-dessus montre l'évolution dans le temps des IFT dans notre filière :

- L'IFT baisse si on prend en compte l'effet météo même si l'évolution reste encore insatisfaisante par rapport à nos attentes.
- L'IFT filière Altho est plus bas 3 fois sur 4 que le moyenne de la culture de la pomme de terre en France.

Anti-germinatifs :

Nous avons aussi travaillé sur les antigerminatifs utilisés dans nos stockages pour les pommes de terre tardives (récolte automne – stockage jusqu'à mi-juillet de l'année suivante). Même pour nos pommes de terre dites « conventionnelles », nous utilisons maintenant des antigerminatifs validés en bio. Ceux-ci représentent 92% des antigerminatifs utilisés dans nos stockages.

Filière bio :

Nous avons une filière bio depuis 2011 avec des pommes de terre bio et des stockages dédiés bio. Altho produit environ 80% des chips bio consommées en France. Comme les autres acteurs de la bio, nous sommes touchés par le déclin de ce secteur depuis le COVID.

Essais agronomiques :

Nous faisons tous les ans des essais agronomiques qui sont intégrés à notre filière quand les résultats sont probants. Voici un exemple des dernières actions lancées :

2024 :

- 👉 Test Quikon – optimise la qualité et améliore les rendements
- 👉 Test INCA – stimule l'absorption et le transport du calcium dans le but de mieux résister aux stress notamment abiotiques

BILAN : rendement et bilan économique positif mais aucun résultat statistiquement significatif

2025 – nouveaux tests:

- 👉 Acides aminés pour : favoriser la photosynthèse / faciliter l'absorption des minéraux
- 👉 Biostimulants pour : résister aux différents stress (lombricompost, produit à base de bactéries)
- 👉 Engrais décarbonés

Recherche variétale : essai d'une dizaine de nouvelles variétés / an

Obj : > variété plus résistante aux maladies
> variété chipable (bonne qualité)

- 👉 Travail sur les couverts végétaux
- 👉 Travail sur l'érosion des sols (remplacement du tamisage par du fraissage)

+ Lancement d'une application **Synapps** dans le but de conseiller le producteur et de lui proposer des alternatives à la chimie lorsque les conditions le permettent

Bilan carbone :

- 👉 Travail sur la décarbonation :
 - > réalisation de bilans carbone sur certaines exploitations de la filière (FARMTERIX)
 - > travail avec AGOTERRA dans le but de financer des projets agricoles sur 5 ans de producteurs de la filière
- 👉 Mise à jour de notre cahier des charges producteur (traçabilité, pratiques environnementales, qualité, stockabilité) qui permet aux producteurs de recevoir une prime selon leurs pratiques

Il est prévu qu'une retenue d'eau vous permettrait un éventuel débranchement du réseau en période de forte tension sur la ressource. Connaissez-vous le volume attendu de cette retenue et savez-vous à partir de quand elle sera opérationnelle ?

Il a été demandé à Altho par Eaux du Morbihan et Pontivy Communauté dans une convention tripartite de pouvoir s'effacer pendant les heures de forte charge du réseau d'Eaux du Morbihan lors de la saison estivale (6h/9h et 18h/20h). Cet effacement

possible serait fait suite à échange avec Eaux du Morbihan. L'objectif est d'éviter un black-out du système par trop forte demande globale.

Il a été demandé à Altho de constituer un stockage de 500m3 entre les sites SG1 et NP2.

Informations additionnelles :

Splann cite le nom d'Altho dans l'article « Accaparement des terres : en Bretagne, des empires agricoles s'étendent à l'abri des regards »

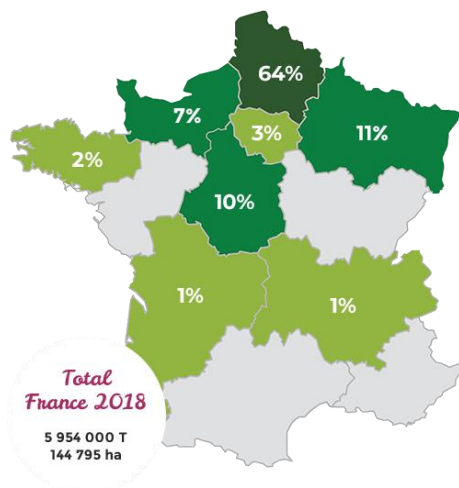
Je joins à ce mail la communication que la société Altho a faite en février 2023 auprès des agriculteurs la fournissant en pommes de terre suite à la publication du rapport Terre de liens. Ce dernier accusait Altho d'avoir une politique agressive d'acquisition de foncier agricole. En dépit de nos échanges, Terre de liens n'a pas pris en compte les remarques d'Altho. Vu l'évolution de la notre foncier agricole et sa taille, le terme « accaparement de terres » me semble assez peu adapté pour Altho.

Notre document explique par le menu notre politique en ce qui concerne le foncier agricole. En février 2023, Altho était propriétaire de 80 ha de foncier agricole ; en février 2025, Altho est propriétaire de 73 ha de foncier agricole. L'écart de 7,33 ha s'explique par leur utilisation pour notre site de NP2. Ces 73 ha restants ne portent pas de culture de pommes de terre. La surface moyenne d'une exploitation agricole en France est de 64 ha.

En 2025, les contrats de pommes de terre de la filière Altho couvrent 4450 ha (en France bien sûr). Altho ne cultive pas de pommes de terre en direct.

En moyenne, les agriculteurs en contrat avec Altho cultivent entre 7 et 8 ha de pommes de terre. Au sein de la filière Altho, une même parcelle ne peut recevoir des pommes de terre qu'une fois sur tous les 5 ans. Les pommes de terre sont une activité « marginale » pour les agriculteurs en contrat avec Altho par rapport à leur activité principale qui est souvent l'élevage. Cela correspond à notre volonté d'éviter de créer une dépendance économique des agriculteurs vis-à-vis d'Altho.

Au niveau national, la Bretagne est une petite région productrice de pommes de terre avec 2% de la production française. L'essentiel de la production se fait dans les Hauts de France et dans le Grand Est. Nous sommes encore loin d'une monoculture pommes de terre en Bretagne.



Financement de la nouvelle usine

L'investissement pour le nouveau site de NP2 se montera à 95 millions d'euros pour sa première phase.

Comme financements publics,

- *Altho n'a rien obtenu du programme France Relance 2030 à ce jour.*
- *Altho a reçu 600 K€ de l'UE via son programme FEADER et 400 K€ de la région Bretagne. Les subventions étant soumises à l'IS @ 25%, ceci correspond à un financement net de 750 K€.*

Par ailleurs, comme coût additionnel, Altho a payé 470 K€ pour des fouilles archéologiques (ferme gauloise) en sus des 77,5 K€ planifiés pour les taxes archéologiques.

Procédures administratives

L'arrêté préfectoral a été signé le 18 juin 2024.

Aucun recours n'a été déposé pendant la période où des recours pouvaient être déposés.